

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU GRAND LANGRES**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2022**

**Date de la convocation
10 novembre 2022**

**Délibération n° 2022-28
Nomenclature 7-5-2**

**NOMBRE DE SIEGES : 29
MEMBRES EN EXERCICE : 29
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 21
NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES : 25
VOTES : POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0**

**OBJET : ASSOCIATION « HABITAT ET
HUMANISME HAUTE-MARNE - PARENT'AISE »
DEMANDE DE SUBVENTION 2022 -
ATTRIBUTION**

Etaient présents :

M.FOURNIER H.	M.PERROT E.	M.SEGUIN D.
M.JOFFRAIN B.	M.GALLISSOT P.	M.MAUGRAS J.
M.DANGIEN A.	M.RAMAGET JP.	M.DIDIER R.
M.THOMASSIN N.	M. OUDOT E.	
M. DELABORDE D.	M.BOILLETOT C.	
M.LINARES H.	M.BLANCHARD D.	
Mme CARDINAL A.	M.CHEVALLIER A.	
M.CARDINAL JP.	M.DARTIER M.	
M.FUERTE N.	Mme BERNAND C.	

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M.HUOT G.	à	M.CHEVALLIER A.
M.THIEBAUD D.	à	M.MAUGRAS J.
Mme MASSON A.	à	M.BOILLETOT C.
Mme COEURDASSIER S.	à	M.DIDIER R.

Absents :

M.CHITTARO F.	M. MILLE J.	M. PECHIODAT R.	M.ZAMOURI B.
---------------	-------------	-----------------	--------------

Conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT M. Maurice DARTIER est nommé secrétaire de séance.

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 18 novembre à 14 h 00, le Bureau de la Communauté de Communes du Grand Langres, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'auditorium du bâtiment 21 de la Citadelle à Langres, sous la présidence de M Jacky MAUGRAS, Président.

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques et notamment l'article 10 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2311-7 qui prévoit que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Grand Langres ;

Vu les statuts de l'association « Habitat et Humanisme Haute-Marne – Parent'aise » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2022-33 en date du 07 avril 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil vers le Bureau Communautaire,

Vu l'inscription des crédits au budget primitif 2022 du Grand Langres ;

Considérant que le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) « Espace Parent'aise » est un lieu qui accueille de manière libre des enfants de moins de six ans accompagnés d'un adulte référent (parents, futurs parents, grands-parents...) pour un temps déterminé, dans un lieu aménagé, avec des professionnels et des bénévoles formés, garants du fonctionnement et des règles spécifiques.

Considérant le degré de satisfaction de la collectivité sur la prestation du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), il est proposé au Bureau Communautaire de reconduire pour 2022 ce partenariat avec le versement d'une participation d'un montant de 4 000 €.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré,

➤ Attribue une subvention de fonctionnement à l'association Habitat et Humanisme Haute-Marne - Parent'aise pour un montant de 4 000 €.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jacky MAUGRAS', with a stylized, sweeping flourish extending to the right.

Jacky MAUGRAS

JACKY MAUGRAS
2022.11.23 15:32:28 +0100
Ref:20221123_114402_1-1-O
Signature numérique
le Président